

Affaires courantes

autochtones et choisi celui qu'elle ne connaissait pas. Peut-on appeler cela un choix?

Le gouvernement soutient pourtant que l'étude est à la satisfaction de la Makivik Corporation. La députée devrait téléphoner à la société ainsi qu'à l'Inuit Tapirisat du Canada pour leur demander si l'on considère qu'il s'agit d'un rapport conjoint; on lui répondra clairement et simplement que ce n'est pas le cas. Ce n'est pas une étude indépendante. Ce n'est qu'une manoeuvre des bureaucrates pour s'attaquer une fois de plus aux Indiens, selon leur habitude.

Je suis étonné de constater que des députés conservateurs, qui n'ont pas vécu ce genre d'expérience, qui n'ont personnellement entendu aucun témoignage et qui ont simplement reçu les documents du ministère des Affaires indiennes—en voulant protéger leurs semblables en poste au ministère, ainsi que leurs collègues retraités et décédés qui se sont portés à la défense des mesures et des attitudes prises par la bureaucratie du temps et en nous disant maintenant que les bureaucrates actuels affichent les mêmes attitudes, qu'ils sont capables de prendre le même genre de mesures et qu'ils le font—trouvent un appui auprès de leurs collègues conservateurs à la Chambre. C'est honteux.

Je voudrais que la secrétaire parlementaire se dissocie de ce genre de mesures prises par le gouvernement. On n'a pas à prendre la défense de chaque fonctionnaire, vivant, décédé ou à la retraite, qui a commis ce genre d'injustices et qui l'a admis, en 1953, dans les comptes rendus du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. On n'a pas à faire cela. On peut prendre position.

La ministre est-elle prête à se lever et à appuyer le comité permanent de la Chambre qui a entendu les témoignages ou défend-elle encore une fois une bureaucratie qui a si souvent pris des mesures de ce genre au détriment des autochtones du Canada?

Mme Dobbie: Monsieur le Président, une fois de plus, le député tient des propos incendiaires et fait des déclarations qui n'ont d'autre motif que de blesser des gens qui souffrent déjà d'insécurité. Le député semble avoir beaucoup de mal à composer avec ce qui est raisonnable et logique et avec le fait que tout le monde ici s'efforce

d'établir la vérité absolue, de trouver une explication impartiale à la transplantation de personnes d'Inukjuak à Grise Fjord.

Le député a qualifié le rapport de tissu de mensonges. Je crois qu'il devrait bien réfléchir avant de faire de telles déclarations.

• (1250)

S'il n'était pas à la Chambre, il devrait certes répondre de ses paroles.

Avant de faire de telles déclarations à la Chambre, le député devrait s'assurer qu'il peut prouver ce qu'il avance. Or, de telles déclarations ne sont absolument pas fondées.

En fait, et comme je l'ai signalé tout à l'heure dans mes remarques préliminaires, les auteurs du rapport indépendant se sont efforcés de retracer les faits dans le dédale des souvenirs et de découvrir ce qui s'est vraiment passé. Ils l'ont fait avec beaucoup d'honnêteté et en étant parfaitement conscients de la gravité de la question.

Le monde a changé depuis 1953. Des décisions, qui étaient alors considérées comme raisonnables, sans conséquences et dans l'intérêt des personnes en cause, ne seraient peut-être plus vues de la même façon aujourd'hui. Il ne faut pas oublier que tout cela s'est passé en 1953.

L'étude a révélé que, compte tenu du contexte de l'époque, les décisions du ministère étaient raisonnables et découlaient uniquement de mobiles et d'intentions honorables.

Je tiens aussi à réagir brièvement à une autre observation qui a été faite tout à l'heure, à savoir que ces gens-là ont été laissés à eux-mêmes dans le Nord. Ce n'est tout simplement pas vrai.

La réinstallation des gens de Pond Inlet, par exemple, dans l'Extrême-Arctique, prouvait que le gouvernement tenait à ce que l'on fasse tout pour s'assurer que la transplantation des gens d'Inukjuak se ferait en douceur et que ceux-ci s'adapteraient à l'environnement le plus rapidement et le plus facilement possible de façon à tirer profit des ressources additionnelles de chasse et de pêche qui existaient alors.

Je tiens à rétablir les faits aux fins du compte rendu.